Avis d'une demande de dérogation mineure au
Règlement VL-2025-839 relatif à l'urbanisme

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 20 mai 2026 à 19 h, au 300, rue Saint-Charles Ouest, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Permettre au 2533, rue Cartier, une proportion minimale de matériaux de classe A ou B comme revêtement extérieur des murs d'une habitation multifamiliale de structure isolée de 20 logements, de 57 % sur les façades avant et arrière et 36 % sur les façades latérales, au lieu de 65 %.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de cette demande, par le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, lors de ladite séance.

Longueuil, le 29 avril 2026

Carole Leroux
Assistante-greffière